

## Conditions générales pour les publications

### 1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales (CG) règlent la conclusion et le traitement des commandes de publications VSA sur le Shop VSA. Elles ne règlent pas les rapports pour l'exécution d'autres prestations ou livraisons.
- 1.2 Les CG sont rédigées à la forme masculine. Tous les rôles et désignations de personnes se rapportent cependant aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

### 2. Commande / Confirmation de commande

- 2.1 Les commandes d'articles du shop VSA doivent dans tous les cas se faire par écrit, via le formulaire Online.
- 2.2 Le VSA accuse réception de la commande par e-mail. Avec la confirmation du VSA, la commande devient contraignante.

### 3. Prix et l'emballage

Les frais de port et d'emballage ainsi que la TVA sont inclus dans les prix (sauf plaquettes et supplément en cas de livraison à l'étranger).

### 4. Droit de retour

Il n'existe pas de droit de retour pour les publications commandées.

### 5. Modalités de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la date de la facture. Les livraisons à l'étranger sont facturées à l'avance et délivrées dès réception du paiement.

## Conditions générales pour les formations et congrès

### 1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales (CG) règlent les modalités d'inscription et de participation aux formations et congrès (ci-après dénommés événement) du VSA. Elles ne règlent pas les rapports pour l'exécution d'autres prestations ou livraisons.
- 1.2 Les CG sont rédigées à la forme masculine. Tous les rôles et désignations de personnes se rapportent cependant aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

### 2. Inscription / Confirmation d'inscription

- 2.1 L'inscription du participant doit dans tous les cas se faire par écrit via le formulaire Online.
- 2.2 Le VSA accuse réception de l'inscription par e-mail. Avec la confirmation du VSA, l'inscription du participant devient contraignante.
- 2.3 En cas de nombre limité de participants, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre dans lequel elles sont réceptionnées.

### 3. Confirmation et facturation

La confirmation ainsi que la facturation sont généralement effectuées après le terme du délai d'inscription communiqué et dans la mesure où un nombre suffisant d'inscriptions ont été réceptionnées.

### 4. Annulation par le participant

- 4.1 Une annulation par le participant doit se faire par écrit. Les dispositions suivantes s'appliquent :
  - La désinscription est effective à la date de réception par le VSA du courrier d'annulation. En cas de doute, c'est au participant d'apporter la preuve de l'annulation.

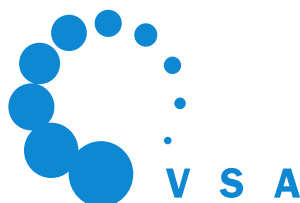
- Le VSA accepte la participation d'un remplaçant, à condition que ce dernier réponde aux conditions de participation de l'événement. Le participant initialement inscrit reste cependant engagé envers le VSA jusqu'à ce que le participant remplaçant assume pleinement les obligations découlant de la relation contractuelle.

- 4.2 Frais d'annulation : Le VSA se réserve le droit, en vertu de l'[art. 404 CO<sup>1</sup>](#), de demander des indemnités pour les annulations effectuées à un moment où il est difficile, voire impossible pour le VSA de trouver un participant remplaçant. Cela vaut aussi pour les annulations en cas de maladie ou d'accident.

Les conditions présentées dans le tableau suivant s'appliquent :

Type d'événement	Date de la désinscription	Frais d'annulation (en pourcentage du total de la facture)
Cours et congrès (techniques) d'une journée	Avant le délai d'inscription	Gratuit
	Passé le délai jusqu'à 6 jours ouvrés avant le début	50 %
	À partir de 5 jours ouvrés avant le début	100 %
Cours de plusieurs jours	Avant le délai d'inscription	Gratuit
	Passé le délai jusqu'à 11 jours ouvrés avant le début	50 %
	À partir de 10 jours ouvrés avant le début	100 %

<sup>1</sup> Code des obligations



Dans les situations suivantes, **aucun remboursement** des frais de participation prélevés ne sera effectué :

- non-présentation
- participation partielle aux prestations offertes lors de l'événement
- interruption de l'événement par les participants.

#### **5. Déroulement**

- 5.1 Le VSA se réserve le droit de modifier le lieu de l'événement, de reporter l'événement à une date ultérieure ou de l'annuler si le nombre minimum de participants n'a pas été atteint à temps.

L'annulation ou le report d'un événement se fait par e-mail jusqu'à 5 jours avant la date de début par e-mail.

Aucun droit de recours ne pourra être valablement invoqué.

Les éventuels versements d'acomptes seront remboursés. Il n'existe aucun droit à des intérêts sur le montant du remboursement.

- 5.2 S'il s'avère à la dernière minute qu'un événement ne peut avoir lieu en raison de l'absence exceptionnelle du formateur / de l'intervenant, le représentant du VSA annonce que l'événement ne peut avoir lieu. Dans ce cas, une date de report est proposée. Si cela n'est pas possible, les frais du cours sont remboursés. Les participants ne peuvent prétendre à aucun autre droit.

- 5.3 Des modifications du programme et du lieu de l'événement demeurent réservées.

#### **6. Responsabilité et assurance**

Pour tous les cours et événements organisés par le VSA, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages.

Les participants sont seuls responsables de leur protection au moyen d'une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des installations du VSA et de celles des partenaires de séminaires mandatés se fait à vos propres risques. Le VSA ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte d'objets.

#### **7. Frais de participation**

- 7.1 Les frais de participation sont indiqués dans les annonces des événements, lesquelles sont généralement publiées sur le site Internet du VSA ([www.vsa.ch](http://www.vsa.ch)).

- 7.2 Les erreurs et modifications de prix sont expressément réservées.

#### **8. Conditions de paiement**

Le délai de paiement est de 30 jours net à compter de la facturation.

#### **9. Droits d'auteur**

Les documents sont protégés par des droits d'auteur. La reproduction, la diffusion ou toute autre utilisation des documents n'est autorisée qu'avec le consentement écrit exprès du VSA.

#### **10. Protection des données**

- 10.1 Le VSA protège les données personnelles. Il traite de manière confidentielle les données fournies par les participants et les utilise dans le respect des dispositions sur la protection des données.

Les questions ou suggestions concernant la protection des données pratiquée par la VSA, les demandes d'informations sur les données enregistrées ainsi que les demandes de modification, de révocation ou de suppression peuvent être adressées à [lausanne@vsa.ch](mailto:lausanne@vsa.ch).

- 10.2 Les données personnelles transmises par les participants (toutes les données qui se rapportent à une personne identifiée ou identifiable) sont enregistrées par le VSA dans son système de gestion des cours puis traitées, utilisées et – si nécessaire – transmises à des prestataires mandatés, et ce pour la prestation du service et pour la facturation.
- 10.3 Le participant accepte que les données de contact fournies lors de l'inscription apparaissent dans une liste accessible aux participants.
- 10.4 Sauf indication contraire de la part du participant, le participant accepte que le VSA utilise ses données personnelles pour l'informer par e-mail sur les événements futurs.
- 10.5 Le participant peut à tout moment révoquer son consentement sur le traitement de ses données personnelles ou demander des modifications.

#### **11. Photos et films**

- 11.1 Le VSA se réserve le droit de réaliser des photos et des films et de les utiliser dans des brochures et publications diverses.
- 11.2 Toute publication émise par le participant et dans laquelle il est fait référence à l'événement doit être au préalable envoyé au VSA pour que ce dernier en prenne connaissance et donne son consentement.

#### **12. Clause de sauvegarde**

Si des dispositions des présentes CG devaient être nulles ou non valides, les autres dispositions restent applicables.

#### **13. Droit applicable / For juridique**

Seul le droit suisse est applicable.

Le for juridique est le **siège du secrétariat du VSA**.